

# La Sidra

## DE LA SEMAINE



### REEH

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

**Moché prévient les Enfants d'Israël de la bénédiction qu'ils recevront s'ils vont dans le chemin de D.ieu et de la malédiction, dans le cas inverse.**

**Puis il leur adresse le commandement d'ériger le Temple et d'y offrir des sacrifices.**

**Il indique les punitions qu'encourront les faux prophètes et les pratiques idolâtres.**

**Les signes pour identifier les animaux et les poissons Cachers sont rappelés ainsi que la liste des oiseaux non Cachers.**

**Suivent la Mitsva du prélèvement de la dîme et du premier-né animal, celle de la charité, de l'année chabbatique.**

**La Paracha s'achève sur l'évocation des pèlerinages à Jérusalem qui doivent avoir lieu à Pessa'h, Chavouot et Souccot.**

#### La viande

« Quand l'Eternel ton D.ieu aura étendu tes frontières, comme Il te l'a promis et que tu diras : 'Je mangerai de la viande', car ton âme désire consommer de la viande, tu pourras manger de la viande selon le désir de ton âme. » (Devarim 12 :20-23)

« En dernier et en premier Tu m'as créé » (Psaumes 139 :5) Si un homme est méritant, il lui est dit : « Tu es le premier parmi les œuvres de la création ». S'il n'est pas méritant, il lui est dit : « La mouche t'a précédé, le ver de terre t'a précédé. » (Midrach Rabba, Vayikra 14 :1)

Certains prétendent que consommer de la viande n'est pas moral. Qu'est-ce qui donne à l'homme le droit de manger la chair d'une autre créature ? Mais on peut dire la même chose sur le fait de consommer des végétaux, de l'eau, de l'oxygène. Qu'est-ce qui donne à l'homme le droit de consommer quelque création divine que ce soit, tout simplement pour maintenir sa propre existence ?

En fait, un tel droit naturel n'existe pas. Quand l'homme ne vit que pour soutenir et améliorer son propre bien-être, rien ne justifie qu'il utilise une autre forme de vie pour ce faire. Comme l'exprime un grand maître 'hassidique : « quand une personne avance, en ne pensant pas à D.ieu, le sol sous ses pieds lui-même s'écrie : 'Malotru ! En quoi es-tu meilleur que moi ? De quel droit marches-tu sur moi ?' ».

Le fait qu'un homme représente une forme de vie supérieure ne justifie guère la destruction de créatures inertes ou inanimées. Plus encore, selon les enseignements de la Cabbale, les âmes des animaux, des plantes et des objets inanimés sont en réalité plus élevées que celles des êtres humains. Car, lors du grand effondrement du premier des mondes créés par D.ieu, « Tohou », les éléments les plus élevés tombèrent le plus bas (tout comme lors de l'effondrement d'un mur, les pierres les plus hautes tombent le plus loin), de sorte que les étincelles divines les plus étincelantes s'incorporèrent dans les parties du monde matériel prétendues « inférieures ».

Si l'homme a le droit de consommer d'autres créatures, ce n'est que parce qu'il sert d'intermédiaire pour les élever.

L'essence spirituelle d'une pierre, d'une plante ou d'un animal peut être supérieure à celle d'un être humain mais c'est une étincelle statique, dépourvue de la capacité de combler la quête de toute création à s'unir avec le Créateur. La cruauté d'un chat ou l'ingéniosité d'une fourmi ne sont pas des failles morales ou des accomplissements, pas plus que la dureté d'un roc ou la douceur d'une pomme. Le minéral, le végétal et l'animal ne peuvent faire le bien ou le mal, ils ne peuvent que suivre les préceptes de leur nature innée. Seul l'homme a été doté de la liberté de choix, de la possibilité d'améliorer (ou d'empirer, à D.ieu ne plaise) son état naturel. Quand un individu boit un verre d'eau, mange une pomme ou abat un bœuf et consomme sa chair, ces éléments sont intégrés dans le mécanisme du corps humain et l'énergie qui le dirige. Quand cette personne accomplit un acte Divin, un acte qui transcende sa propre nature et la rapproche de D.ieu, elle élève ainsi les éléments qu'elle a absorbés, réunissant les étincelles de Divinité qu'ils incorporent à leur source.

C'est ici que réside le sens profond du verset cité plus haut : « ...tu diras : 'Je mangerai de la viande', car ton âme désire consommer de la viande ». Il se peut que vous exprimiez un désir pour de la viande et que vous ne soyez conscient que de l'envie de votre corps pour la satisfaction qu'un tel aliment vous apporte. Mais en réalité, il s'agit ici de l'expression du désir de votre âme de consommer de la

viande, de la quête de votre âme pour les étincelles de Divinité envoyées sur terre pour être libérées.

Cependant, il existe une importante différence entre la consommation de la viande et celle des autres aliments.

L'être humain ne peut vivre sans les composants végétaux et minéraux de son alimentation. La viande, quant à elle, ne constitue pas une nécessité mais un luxe. Le désir de viande n'est pas motivé par un besoin mais c'est un désir, au sens absolu du terme, le désir de ressentir un plaisir.

En d'autres termes, les animaux sont élevés, leur chair intégrée au corps humain, leur âme devient partenaire d'un acte Divin, seulement parce que D.ieu a instillé dans la nature humaine le désir du plaisir.

Cela signifie que l'élévation de la viande requiert de la part de son consommateur une plus grande sensibilité spirituelle que pour tous les autres aliments. Quand un individu mange un morceau de pain et puis, étudie la Torah, prie ou donne la charité, le pain a directement contribué à ces actes. Pour pouvoir les accomplir, l'âme de l'homme doit s'unir à un corps physique et le morceau de pain a joué un rôle primordial dans cette fusion. L'homme mange du pain pour vivre et s'il vit pour accomplir la volonté de son Créateur, la fusion est alors complète. Mais il ne mange pas de la viande pour vivre mais pour en savourer le goût. Aussi n'est-il pas suffisant, pour élever la viande qu'il mange, que l'homme vive pour servir son Créateur. Il doit plutôt être une personne pour laquelle le fait même d'éprouver un plaisir physique est une entreprise divine. Il doit être une personne pour laquelle la satisfaction physique générée par une viande goûteuse se traduit en une compréhension plus approfondie de la Torah, une plus grande dévotion dans la prière, un plus gentil sourire pour accompagner la pièce glissée dans la paume du pauvre.

La permission accordée à l'homme de consommer les créatures et les créations du monde et de les soumettre à son service n'est pas inconditionnelle. Elle dépend de sa sensibilité à l'essence spirituelle des créations de D.ieu et de son engagement à les servir en les faisant participer à la sanctification de sa vie.



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE  
**CHABBAT REEH**

#### ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : **20h 18**  
Sortie : **21h 24**

Bordeaux **20.24**  
Deauville **20.28**  
Grenoble **19.59**  
Lille **20.18**

Lyon **20.03**  
Marseille **19.58**  
Montpellier **20.04**  
Nancy **20.02**  
Nantes **20.31**

Nice **19.51**  
Rouen **20.24**  
Strasbourg **19.56**  
Toulouse **20.14**